

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 mars 2017 à 20h00

Le treize mars deux mil dix-sept à vingt heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Loïc Broussey, Maire.

Etaient présents : Loïc Broussey, Annick Guérault, Christophe Caurieur, Soizic Beaulieu, Rachelle Torchy, Chantal Phelipot, Eric Guerrier, Franck Bignon, Pascal Maugeais, Christophe Bichon, Mireille Lanoé, Magali Grudé et David Pommier (*arrivée à 20h15*)

Etaient Absents :

Etait absente excusée : Nadège Rondeau

Pouvoirs : néant

Madame Magali Grudé a été élue secrétaire de Séance

Inscription de deux dossiers à l'ordre du jour :

Le conseil municipal accepte d'inscrire à l'ordre du jour le dossier suivant :

- Construction d'un club house, choix du devis et demande de subvention à la Fédération Française de Football
- Travaux 2017

Approbation du compte rendu de la réunion du 02 février 2017

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 02 février 2017 est adopté à l'unanimité

N° 2017-03-08 : Indemnités des élus (changement de l'indice terminal)

Suite à la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1er janvier 2017), l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022.

Or la délibération du 19 décembre 2016 statuant sur les indemnités du maire fait référence expressément à l'indice brut terminal 1015. Dès lors, **une nouvelle délibération est nécessaire qui devra viser « l'indice brut terminal de la fonction publique »**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Fixe** l'indemnité du maire à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :
 - o 28 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **Précise** que la délibération N°2014-04-46 du 22 avril 2014 mentionnant le taux applicable à l'indemnité des adjoints reste inchangée ainsi que les articles 2 et 3 de cette même délibération.

Adopté à l'unanimité

N° 2017-03-09 : Demande de remboursement d'arrhes sur location salle de fêtes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un administré a réservé la salle des fêtes le 13 février 2017 pour une location le 18 mars 2017 et a demandé son annulation le 20 février 2017 en raison d'évènements familiaux. Considérant l'absence de manque à gagner sur la location de la salle des fêtes en raison du délai trop court entre la date de réservation et la date de la demande d'annulation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder au remboursement de la totalité des arrhes s'élevant à 135 € à cet administré.

Adopté à l'unanimité

N° 2017-03-10 : Crédits scolaires 2017

Au vu des demandes présentées par les enseignants, le budget 2017 affecté à l'école est arrêté comme suit :

Nature du crédit	Montant alloué	Cumul par poste
Fournitures scolaires	4370,00 115 élèves x 38 €/élève	4370,00
<u>Transport</u>		2285,00
Piscine	630,00	
Equitation	95,00	
Journée Sportive Hand-ball	90,00	
Gymnase Louverné	560,00	
Prévention routière	100,00	
Histoire et Patrimoine : Musée Robert Tatin	220,00	
Sortie Théâtre Laval	420,00	
Journée Sportive Roc au loup	90,00	
Journée Sportive Roc au loup	420,00	
Collège Montsûrs	80,00	
Droits d'entrée Musée Robert Tatin	159,00	159,00
<u>Documentation</u>		1115,00
Documentation dont accès documentation logiciel TACIT	750,00	
Livres départ enfant 6°	165,00	
Cotisation USEP	250,00	250,00
BUDGET FONCTIONNEMENT		7 979,00
		Soit un budget par élève de 69 ,38 €

Budget investissement ou achat petit matériel :

Objet	Coût estimé
Matériel de jardinage (voir si possibilité récupération)	200,00
Vidéo projecteur interactif	1355,00
Tapis de Gym/Yoga	150,00
3 tapis de gymnastique	489,00
4 malles de rangement à roulettes EPS	100,00
TOTAL	2294,00

N°2017-03-11 : Subvention 2017 aux associations et autre organismes

Le conseil municipal arrête les cotisations et subventions 2017 allouées aux associations comme suit :

COTISATIONS	
Groupement de Défense des Cultures (cot)	84,00
CAUE	69,00
SPA	213,90
TOTAL	
SUBVENTIONS	
Associations Chalonnaises	
Les petits pois de Carotte	450,00
Amicale Laïque de Châlons	450,00
Comité d'Animation de Châlons	450,00
AS Châlons du Maine	1 000,00
le Chaloon (subvention création Association en 2014)	
Associations extérieures à la commune	
Banque Alimentaire	116,00
FFRandonnée	30,00
A.D.M.R de Louverné	200,00
Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne	150,00
Don du sang de Martigné et communes environnantes dont Châlons	50,00
AFN La Chapelle Anthenase/Châlons	50,00
RASED	113,00
TOTAL SUBVENTIONS	3 425,90

Le Chaloon équilibre son budget et ne dépose pas de demande pour 2017. L'éclairage plus doux, type spot, a été installé au niveau du bar à la salle des fêtes.

Le conseil municipal donne suite à la demande de l'inspection académique, à savoir 1 € par élève pour financer le matériel pédagogique du Réseau d'Aide des Enfants en Difficulté. Cependant, le bilan financier de la collectivité, à qui les fonds seront versés, tout comme une association, sera demandé l'année prochaine.

D'autre part, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser une subvention de 1000 € au CCAS.

Effacement des réseaux électriques et téléphoniques Rue des noisetiers : délibération de principe

La Rétrocession du Lotissement « Résidence des Floralys » a été demandée par M. Lochard. Une demande de rendez-vous lui a été transmise mais aucune réponse de sa part n'a été reçue à ce jour.

Suite au transfert de la compétence assainissement à Laval Agglomération, il reviendra à cette collectivité de procéder aux travaux d'extension du réseau d'assainissement de la partie non encore raccordée de la rue des noisetiers.

Lors d'une réunion en mairie en date du 07 mars 2017 avec Laval Agglomération, il a été évoqué la possibilité de mettre en place un contrat d'assistance et de coordination afin que les travaux de raccordement au réseau d'assainissement soit réalisés en même temps que des travaux éventuels d'effacement des réseaux (électriques, téléphoniques et éclairage public). La participation estimative de la commune à ce projet s'élèverait :

- à 22 100 € HT pour les réseaux d'électricité
- 10 480 € TTC pour le génie civil de télécommunication
- 9480 € HT pour l'éclairage public

Pour ce qui est du génie civil, cette somme pourrait être partagée entre Laval Agglomération et la commune de Châlons-du-Maine.

Cette question est reportée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal fixé au 03 avril 2017.

Travaux d'éclairage public rue des noyers

Le parking de la rue des noyers est presque terminé. Il ne reste plus que le marquage à réaliser et quelques reprises sur le bicouche en raison du tassement des fondations. En vue de l'éclairer le matin en hiver, un devis a été demandé à Territoire Mayenne Energie (ex SDEGM). Il concerne la fourniture et la pose d'une crosse de 2 mètres avec une lanterne falco 2100 watt avec couleur au choix dans la rue des noyers.

La participation de la commune s'élèverait à 531,95 € HT.

Considérant que la portion de rue entre le parking et l'école ne sera toujours pas éclairée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide reporter ce dossier dans le cadre d'un éventuel projet d'éclairage de l'ensemble du bourg de la commune et de ne pas donner suite dans l'immédiat.

Adopté à l'unanimité

Aire de jeux et clôture

A la demande de plusieurs parents ayant des enfants en bas âge, des devis ont été demandés à différentes sociétés. Afin d'affiner les besoins en matière de jeux pour enfants, la commission « Vie Locale » est chargée de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Extension pare-ballons

Monsieur le Maire expose le problème des ballons de football atterrissant chez les voisins lors des entraînements des jeunes. Il demande si le conseil municipal est favorable à l'acquisition d'une extension pour le pare-ballons existant.

Considérant que ce projet n'est pas prioritaire,

Etant donné que des pare-ballons réglementaires sont déjà en place,

Considérant que la modification de ceux-ci pourrait fragiliser leur structure,

Considérant que les habitants avaient parfaitement connaissance de la présence du terrain de football au moment où ils ont construit leur maison,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ne donne pas suite à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

N°2017-03-12 : Construction d'un club house, choix du devis et demande de subvention à la Fédération Française de Football

L'AS Châlons-du-Maine, comportant environ 100 adhérents, demande la construction d'un club house au lieu et place du préau du vestiaire sur le terrain de football. Pour cela, cette association se propose de le construire. En contrepartie, la commune achète toutes les fournitures (bardage en pvc couleur crème). Le devis de LEROY Merlin s'y rapportant s'élève à 2239,45 € TTC.

Vu que la Fédération Française de Football peut subventionner ce genre de projet jusqu'à 50 % sur le hors taxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le devis de LEROY Merlin s'élevant à 2 450,88 € HT soit 2 941,05 € TTC
- sollicite une subvention auprès de la Fédération Française de Football au taux de 50 % sur le hors taxe
- arrête comme suit le plan de financement :
 - o Subvention de la Fédération Française de Football : 1 225,44 €
 - o Autofinancement : 1225,44 €
- autorise le maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la demande de déclaration préalable.

Adopté à l'unanimité

N°2017-03-13 : Devis de mission d'assistance et d'archivage

Les articles L.1421-3 et L.1421-6 du Code général des collectivités territoriales rappellent l'obligation pour les communes d'assurer la conservation des archives communales et soulignent le caractère obligatoire des dépenses nécessaires à cette conservation.

La bonne conservation des archives permet d'assurer la gestion administrative des services au quotidien, la justification des droits des personnes physiques ou morales ainsi que la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine écrit des collectivités.

Afin d'aider et de conseiller les collectivités dans cette mission obligatoire, le Centre de Gestion de la fonction publique de la Mayenne a créé en 2006 et en partenariat avec le Conseil Général (à l'époque), un service d'assistance à l'archivage. Ses missions sont, entre autres, les suivantes :

- Trier les archives selon la réglementation en vigueur
- Rédiger les demandes de visa d'élimination
- Analyser, classer, coter, reconditionner les fonds des collectivités
- Rédiger les instruments de recherche

Un devis a été demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne. Il s'élève à 3 366 € TTC. Le Centre de Gestion ne disposant que d'une archiviste pour tout le département, ce n'est qu'à réception du devis signé qu'une date d'intervention pourra être fixée.

Considérant que ce travail d'archivage et d'élimination de documents inutiles n'a jamais été fait depuis plus de 30 ans,
Considérant qu'il facilitera la recherche de documents,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le devis du service archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne s'élevant à 3 366 € TTC
- autorise le Maire à défaut l'un de ses adjoints à signer le devis correspondant
- précise que les crédits seront prévus au budget lorsqu'une date d'intervention aura été fixée.

Adopté à l'unanimité

N°2017-03-14 : Vote des Comptes administratifs et de Gestion 2016 – budget principal

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs et comptes de gestion 2016 dont les résultats globaux par budget sont arrêtés comme suit :

Budget communal :

- excédent cumulé de clôture de **316 629,81 €** pour la section de fonctionnement,
 - excédent cumulé de clôture de **34 147,04 €** pour la section d'investissement
- soit un excédent cumulé pour les deux sections de **350 776,85 €**.

Compte de tenu du solde des recettes et des dépenses restant à réaliser fin 2016 d'un montant de 12 000 €, l'excédent réel de la section d'investissement s'élève à **22 147,04 €**

Section d'investissement :

Sur 2016 ont été réalisés 35 929,12 € de travaux ou d'achat de matériels (travaux route de la Bazouge des Alleux remplacement matériel volé (tondeuse, taille-haie, débroussaileuse, tronçonneuse, compresseur, marteau perforateur, perceuse visseuse, coffret à douilles, meuleuse) placard école, guirlandes électriques, mobilier école, siège ergonomique de ménage) auxquels il faut ajouter 12 000 € de travaux restant à payer sur 2017 comprenant :

- La création du parking situé rue de noyers pour 11 500 €
- L'acquisition d'un ordinateur portable en prévision de l'informatisation du pointage de la cantine, garderie et transport pour 500 €

Le solde de financement a été prélevé sur la réserve communale.

Les recettes de fonctionnement 2016 **hors opération d'ordre** sont réparties comme suit :

<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage des recettes totales</i>
Reversement sur salaires	4 370,77	1 %
Produits des services	56 672,12	13,03 %
Impôts et taxes	236 144,64	54,28 %
Dotations Subventions	127 437,83	29,29 %
Location salle des fêtes	4739,00	1,09 %
Produits exceptionnels	5701,00	1,31 %
TOTAL hors opération ordre	435 065,36	100 %

Les dépenses de fonctionnement 2016 **hors opération d'ordre** se répartissent comme suit :

<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage des dépenses totales</i>
Charges à caractère général	97 898,18	29,45 %
Charges de personnel	184 929,68	55,63 %
Reversement à Laval Agglomération pour transfert de compétences	9 641,73	2,90 %
Autres charges de gestion	33 515,54	10,08 %
Intérêts des emprunts	6 469,19	1,94 %
TOTAL hors opérations d'ordre	332 454,32	100 %

(Résultat du vote pour le Compte Administratif : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Résultat du vote pour le Compte de gestion : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)

N°2017-03-15 : Vote des Comptes administratifs et de Gestion 2016 – budget assainissement

- Excédent de clôture de 52 997,12 € pour la section d'investissement,
- excédent de clôture de 41 237,59 € pour la section de fonctionnement

soit un excédent cumulé pour les 2 sections de 94 234,71 €.

(Résultat du vote pour le Compte Administratif : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Résultat du vote pour le Compte de gestion : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)

N°2017-03-16 : Fiscalité 2017 – Vote des taux 2017

Monsieur le Maire rappelle que les taux des 3 taxes ont été augmentés en 2016 de 3 % globalement en raison de la baisse des dotations de l'État et de la perte du remboursement des charges de personnel par le service assainissement du fait du transfert de la compétence « assainissement » à Laval Agglomération au 1^{er} janvier 2017.

Or, lors de sa séance du 19 décembre 2016, le conseil municipal a donné son accord concernant une convention de gestion des équipements en matière d'assainissement. Elle donnera lieu à un remboursement des frais de personnel technique de l'ordre de 5800 € par Laval Agglomération.

A ce jour, la commune n'a toujours pas reçu les bases notifiées par l'Etat qui doivent normalement être revalorisées de 0,4 %.

Cependant, une simulation s'appuyant sur les bases réelles 2016 revalorisées de 0,4 % avec le maintien des taux 2016 s'établit comme suit :

	Bases réelles 2016 et revalorisées de 0,4 %	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Produit fiscal attendu en 2017 estimation
Taxe d'habitation	453922 x 0,4% = 455737	16,53 %	17,03 %	17,03 %	77612
Taxe Foncière sur Propriétés Bâties	264240 x 0,4 % = 265296	22,27 %	22,94 %	22,94 %	60858
Taxe Foncière sur propriétés non bâties	64150 x 0,4 % = 64406	47,81 %	49,24 %	49,24 %	31587
TOTAL					170057

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux appliqués en 2016 pour l'année 2017.

Vote du budget 2017

A ce jour, la commune n'a toujours pas reçu les bases notifiées par l'État ni les dotations.

Le budget voté est transmis au représentant de l'État au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption, c'est-à-dire le 15 avril ou quinze jours après la notification des informations indispensables à son élaboration, si cette date de notification est postérieure au 31 mars. En effet, lorsque les informations nécessaires à l'élaboration du budget, ne sont pas communiquées à l'assemblée avant le 31 mars, ce dernier dispose d'un délai de quinze jours à compter de la communication des informations pour arrêter le budget (article L. 1612-2 du CGCT).

Démission de M. Lallemand : Commissions Communales et désignation délégué du SIAEP

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de M. Damien Lallemand suite à son changement de domicile.

Par conséquent, il est possible de le remplacer dans les instances où il avait été désigné

- Suite au transfert de compétence de l'eau à la communauté d'agglomération de Laval, et à la transformation du SIAEP en syndicat mixte fermé représenté par les membres de Laval Agglomération, il n'est pas nécessaire de le remplacer dans cette instance.
- Commission Vie sociale : Mme Annick Guérault
- Commission Ressources Humaines : Mme Annick Guérault
- **Décisions du maire et Droit de Préemption Urbain**

Néant

- **Affaire diverses**

Point sur travaux Parking rue des noyers : Les panneaux de signalisation (sens interdit dans la rue des canes) ont été acquis l'année dernière. Une réflexion est engagée quant à l'endroit où ils pourraient être posés.

Un panneau « parking » sera installé en face de la route de Montsûrs et un autre pour la rue des noyers.

Monsieur le Maire rend compte de l'entrevue avec M. Boisbouvier sur les subventions que la commune est susceptible de bénéficier.

Le Département prévoit une voie de décélération à gauche dans le sens Laval Châlons-du-Maine sur la route départementale n°9 avec le croisement de la route de la croix blanche, à laquelle il est demandé une participation aux travaux par le Département. Monsieur le Maire se charge de voir la suite à donner à ce dossier étant donné que ce projet n'est pas de la compétence de la commune.

Recensement 2017

Suite à l'enquête de recensement de la population, la population municipale 2017 est de 708 habitants (sans les enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études, personnes âgées en maison de retraite qui disposent d'une résidence personnelle).

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30

Compte-rendu affiché le 21 mars 2017

La secrétaire de séance,
Magali Grudé



Le Maire,
Loïc Broussey

